

RICINUS COMMUNIS POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

La drogue Ricinus communis est constituée par la graine séchée de *Ricinus communis* L.

DESCRIPTION DE LA DROGUE

Les graines de *Ricinus communis* L., variables dans leurs dimensions et dans la couleur extérieure du tégument selon leur origine géographique, sont ovoïdes, légèrement déprimées sur la face dorsale, aplaties ou anguleuses sur la face ventrale.

Elles mesurent généralement 10 mm à 12 mm de longueur et 8 mm à 9 mm de largeur. Ces graines présentent, à leur extrémité supérieure, une caroncule jaunâtre spongieuse recouvrant le hile à peine visible ; le raphé qui part du hile longe l'angle mousse de la face ventrale et se termine un peu en avant de la base de la graine par une légère proéminence. Le tégument comprend trois enveloppes : la première, lisse, brillante, grisâtre, mouchetée de marbrures délicates ; la seconde, dure et crustacée, noire au dehors et grise en dedans ; la troisième, mince, blanche et micacée, recouvrant un albumen blanc au milieu duquel se trouve l'embryon à cotylédons elliptiques et foliacés.

IDENTIFICATION

La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

SOUCHE

La teinture mère de Ricinus communis est préparée à la teneur en éthanol anhydre de 90 pour cent *VIV*, à partir de la graine séchée de *Ricinus communis* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

CARACTÈRES

Aspect : liquide de couleur jaune très pâle.

IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 1 mL d'eau *R*. Il apparaît un trouble blanc laiteux.
- B. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, quelques cristaux de *ninhydrine R*. Chauffez à ébullition. Il apparaît une coloration bleu-violet.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 85 pour cent V/V et 95 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,5 pour cent *m/m*.

Chromatographie. Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 5 µL de la teinture mère. Développez avec un mélange de 95 volumes de chloroforme R, de 4 volumes d'*acétone R* et de 1 volume d'*acide acétique glacial R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme ne présente pas de bande significative.

Pulvérisez sur le chromatogramme la solution d'aldéhyde anisique R et chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une à deux bandes violettes de R_f voisin de 0,25, deux bandes rouges de R_f voisins de 0,40 et 0,55 et une bande rose violacé de R_f voisin de 0,70. Les bandes rouges virent rapidement au vert.

Sur un deuxième chromatogramme préparé dans les mêmes conditions à partir de 20 µL de la teinture mère, pulvérisez la *solution d'iodobismuthate de potassium R*. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente deux bandes orangées de R_f voisins de 0,40 et 0,55.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.